

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 novembre 2018 à 20h, à laquelle assistaient le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente : la conseillère Carmelle Mathurin.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.4 Travaux publics**

9.4.1 achat de deux pompes doseuses d'alun – Usine d'épuration des eaux

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 demande de dérogation mineure - Monsieur Robert Gagné et Madame Christiane Smith

9.6.2 demande de dérogation mineure - Monsieur Norbert Dupuis

9.6.3 demande d'usage conditionnel - Taxi Porlier

9.6.4 demande de décret d'autorisation - Permis d'occupation visant l'installation et l'exploitation d'une station météorologique automatisée

9.7 Direction générale

9.7.1 sauvetage hors réseau routier - Acquisition d'un véhicule tout terrain (VTT)

9.7.2 entente avec le Centre de ski Mont-Béchervaise 2000 Inc. pour la gestion du site du Mont-Béchervaise

9.7.3 Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc. - Renouvellement de mandat de l'officier délégué à l'admission

9.7.4 fourniture de bordures en polyéthylène pour surface de jeu - Parcs de l'Escale et de York

9.7.5 appui à l'organisme "Relance Fort-Prével"

9.7.6 appui au Club de Motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105) - Sentier de motoneiges à Rivière-au-Renard

9.7.7 demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique

9.8 Ressources humaines

10. ADOPTION DES RÉGLEMENTS

10.1 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 282 600 \$ pour payer sa quote-part à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour l'acquisition d'un site de compostage et de boues de fosses septiques

10.2 décrétant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle pour les jeunes diplômés et remplaçant le règlement 1298-16

10.3 décrétant une dépense d'une somme de 9 663 186 \$ et un emprunt d'une somme de 5 732 658 \$ pour la réalisation de travaux de resurfaçage et de prolongement de la piste de

l'aéroport Michel-Pouliot ainsi que la confection de nouvelles approches

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 18-11-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 18-11-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2, 16 et 22 octobre 2018, résolutions 18-10-001 à 18-10-052 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

J'espère que vous passez un bel automne!

De notre côté, c'est très intense.

J'espère aussi que nos chasseurs ont passé de bons moments en forêt! Pour ma part, j'ai vécu ma 1^{re} expérience de chasse à l'orignal cet automne avec la gang du Camp des Savanes, et je comprends encore mieux les plaisirs qu'apporte cette reconnexion avec la nature.

Excuse l'absence de Carmelle (raison familiale mais a participé à la séance de régie).

Ceci étant dit, voici un petit bilan des activités du dernier mois et de quelques dossiers qui nous occupent ces temps-ci.

NOUVELLE DÉPUTÉE ET NOUVEAU CONSEIL DES MINISTRES

Depuis la dernière séance, il s'en est passé des choses au niveau politique provincial.

- D'abord, je vais mettre à jour mes félicitations pour la circonscription de Gaspé. Après la saga de l'urne 61, qui était inconnue à la dernière séance du conseil, je vais donc maintenant féliciter Méganne Perry Mélançon pour son élection comme députée de Gaspé, et lui souhaiter un bon mandat.
- Ensuite, nous avons aussi pu assister à la composition d'un nouveau conseil des ministres, le 1^{re} conseil des ministres d'un gouvernement caquiste. Déjà, je me suis mis à l'œuvre et j'ai rencontré informellement Madame Marie-Ève Proulx, qui est ministre du développement économique régional et responsable de notre région. On a déjà commencé à échanger sur nos priorités locales et régionales et j'ai senti une bonne ouverture de sa part. Il faut dire que Mme Proulx est une ancienne mairesse et qu'elle a déjà travaillé en développement régional dans la région de Montmagny. Alors, elle connaît le type d'enjeux qui nous animent. Dans son cas, elle couvrira un immense territoire, soit 3 régions, partant de Thetford Mines jusqu'à Gaspé, en plus des Îles-de-la-Madeleine. Tout un défi! De mon côté, la main lui est tendue et je crois qu'on pourra bien travailler ensemble, dans l'intérêt supérieur des Gaspésiennes et Gaspésiens.
- J'ai aussi eu de courtes rencontres avec le ministre l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, ainsi qu'avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon. Parmi les autres ministres qu'il me faudra rencontrer sous peu, je pense à François Bonnardel aux Transports (une bonne nomination, car on le sait sensible à la Gaspésie et on sait bien que la question des transports est majeure pour nous), à Jonatan Julien aux Ressources naturelles et Marie-Chantal Chassé à l'Environnement (avec qui on traitera d'éolien et d'hydrocarbures, entre autres), à Andrée Laforest aux Affaires municipales et à l'Habitation ou à André Lamontagne au MAPAQ, entre autres. Je pense aussi à Nadine Girault, ministre des Relations internationales, qui a grandi à Gaspé et qui a un attachement particulier envers notre région.
- Bref, on assiste à la venue de plusieurs nouveaux joueurs, alors mon premier réflexe est de laisser la chance aux coureurs.

MISSION ÉCONOMIQUE EN BRETAGNE

Dans un autre ordre d'idées, nous revenons tout juste d'une mission économique en Bretagne. Il s'agissait d'une mission commune avec la Cheffe Manon Jeannotte de la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg, la directrice du Tourisme et de Marketing du Centre d'interprétation Mi'gmaq, Fannie Langlois, le directeur exécutif de Destination Gaspé, Stéphane Ste-Croix et le directeur du Centre de formation professionnelle de la Côte-de-Gaspé, Claudio Bernatchez.

Nous avons donc multiplié les rencontres avec une panoplie d'acteurs, afin de pousser d'un cran plus loin nos relations diplomatiques et économiques. Nous avons donc poursuivi le déploiement du jumelage avec St-Malo, en plus de participer à l'Assemblée générale annuelle du Réseau international Si tous les ports du monde, que j'ai d'ailleurs eu l'honneur de présider en 2015-2016. Je résume donc nos principaux travaux, dans une semaine particulièrement intense :

- Rencontre avec le maire de St-Malo, des adjoints et des conseillers, sur les suites du jumelage;
- Signature d'une entente de coopération décentralisée, c'est-à-dire une demande de soutien financier adressée aux États français et québécois et visant à nous aider financièrement dans le déploiement de nos efforts de jumelage;
- Rencontre du Comité de jumelage de St-Malo, où nous avons convenu de poursuivre les échanges de correspondances dans nos écoles primaires, de poursuivre l'échange de travailleurs étudiants l'été, de la mise en place de vitrines touristiques mutuelles, de maillages entre nos offices du tourisme, nos organisations de développement économiques et nos centres de recherches;
- Rencontre de l'Institut des métiers de St-Malo, qui est un peu le pendant du CFP de la Côte-de-Gaspé, afin de favoriser le partage d'étudiants et de programmes;
- Rencontre de la principale entreprise en énergie solaire de Bretagne, Émeraude Solaire, où nous avons échangé de projets d'avenir de de possibilité de liaison et de partage d'expertise avec Nergica;
- Rencontre avec l'Office du tourisme de St-Malo, qui gère un afflux moyen de 3 millions de touristes par année, et avec qui nous avons convenu de plusieurs éléments, autant sur la vitrine touristique qu'on déploiera sur St-Malo et que St-Malo déploiera à Gaspé, sur une meilleure présence de la communauté Mi'gmaq, sur le partage d'expertises, sur la création potentielle d'événements mettant Gaspé en valeur là-bas, etc.;
- Rencontre du Musée Jacques-Cartier, où il a été convenu de mieux valoriser l'histoire des Mi'gmaqs de Gespeg lorsque l'on parle de la venue de Jacques Cartier, et où il a aussi été convenu d'intensifier nos échanges;
- Nous avons aussi occupé pendant 2 jours la Maison du Québec à St-Malo, que nous avait gracieusement prêté la Délégation générale du Québec à Paris, et dans laquelle nous avons présenté de grandes affiches promouvant Gaspé et Gespeg, et où nous avons fait diffuser des vidéos promotionnelles;
- Visite des installations et rencontre d'organiseurs de la Route du Rhum, la plus grande course de voiliers au monde, où il y a eu des échanges sur la logistique d'organisation d'un événement d'aussi grande envergure, où convergent 2 millions de visiteurs en 10 jours;

- Assemblée générale annuelle du Réseau Si tous les ports du monde, où 8 pays étaient représentés et où Gaspé prend très bien sa place. Nous avons donc pu rencontrer ces délégations internationales. Un point marquant : la rencontre du directeur de notre CFP avec le président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte-d'Ivoire. Un autre point marquant : on a eu l'honneur de discuter avec le président de la Guadeloupe et avec la ministre des Outre-mer du gouvernement Macron. Nous avons aussi visité un incubateur d'entreprises et une ferme marine.

Bref, les relations vont bon train, et si on veut continuer de se démarquer, d'attirer des étudiants, d'attirer des travailleurs, de créer des synergies économiques, de créer de l'affluence touristique en s'alliant avec un géant de cette industrie, et de faire rayonner Gaspé et Gespeg, on doit continuer ce genre de démarchage, car ça porte très bien ses fruits. D'ailleurs, des médias comme l'Ouest France (le plus grand quotidien régional de France) nous ont donné une très belle couverture, faisant grandir notre visibilité.

TRANSPORT AÉRIEN

- Je vais commencer ce point avec une petite anecdote... encore une fois! Samedi soir, notre délégation arrive de Bretagne, atterrit à Montréal, puis à Québec, où on apprend que le vol Québec-Gaspé est annulé en raison des conditions météo. Des choses qui arrivent. On demande d'être reclassés sur le prochain vol... mais le prochain vol disponible est 3 jours plus tard!! Après ma stupéfaction, je demande à la préposée s'ils n'ont pas moyen de trouver un autre avion pour dépanner tous les gens qui sont pris à Québec en raison de l'annulation des 2 derniers vols... Et non, ce n'est pas possible... on doit attendre à mardi! Quand nous, on se bat pour faciliter l'accès au service aérien, c'est franchement décevant, frustrant, fâchant de voir une telle attitude de la part d'Air Canada : aucun effort pour accommoder ses clients. Aucun. Non, monsieur, c'est comme ça, organisez-vous... Donc on a loué une auto et on est descendus.
- Disons qu'avec son attitude, j'ai envie de redoubler d'efforts pour attirer un compétiteur à Gaspé, pour améliorer la desserte, le service, la fiabilité et surtout, le prix.
- Justement, avec le comité que je pilote à l'UMQ, on a rencontré un autre transporteur récemment, PAL Airlines, qui dessert déjà le Canada Atlantique et la Basse-Côte-Nord. Ils ont une très grande ouverture vers les autres régions du Québec et on va travailler dans les prochains mois à leur présenter quelque chose. Si on veut créer de l'achalandage, améliorer la desserte et si on veut faire casser le prix des billets, il faut absolument attirer de nouveaux joueurs. On lâchera pas le morceau, garanti!
- Finalement, sur le transport aérien, on fait un nouveau pas ce soir pour notre aéroport. On souhaite entreprendre le grand chantier relativement à la piste dès l'an prochain; l'aérogare et le stationnement seraient faits par la suite. Donc, pour la piste, on parle de près de 9,7 millions\$, sur un plan de développement total de 11,3 millions\$. Sur le 9,7 millions\$ de la piste, on a déjà obtenu presque 4 millions\$ du fédéral. L'autre 5,7 millions\$, on l'a déposé dans le nouveau programme du gouvernement du Québec, où on espère 4,2 millions\$. Le dernier 1,5 million\$ proviendrait de la Ville, sous forme de règlement d'emprunt. Ainsi, la piste serait

subventionnée à 85%. Si jamais on n'obtient pas l'argent de Québec, on ne fera pas les travaux d'agrandissement... mais on ferait seulement la rénovation de la piste actuelle avec l'argent du fédéral. Par contre, on y tient à l'agrandissement, car c'est la clé de voûte pour attirer de nouveaux transporteurs et des avions plus gros, ce qui ferait ensuite diminuer le prix du billet. Bref, on travaille dans ce sens, mais je voulais simplement rassurer la population que, lorsqu'on voit dans le règlement d'emprunt, la somme de 5,7 millions\$, on doit lui amputer 4,2 millions\$ du provincial et la part municipale est de 1,5 million\$ sur un projet de 9,7 millions\$.

JEUNES DIPLÔMÉS

Ce soir aussi, on va passer une nouvelle mouture de notre programme de remboursement du droit de mutation immobilière (taxe de Bienvenue) pour les jeunes diplômés. On l'avait instauré en 2014 pour une durée de 3 ans. On a fait un bilan en 2018 et, avec les conclusions favorables qu'on en retient, on est prêts à reprendre et à pérenniser ce programme.

En gros, pour tous les jeunes diplômés de 18 à 35 ans (DEP, Cégep ou université terminé dans les 2 années précédant l'acquisition d'un terrain ou d'une maison), on vient rembourser une partie des droits de mutations immobilières (taxe de bienvenue).

L'objectif de cette mesure : attirer des jeunes cerveaux dans la région. On manque de main-d'œuvre et surtout de main-d'œuvre formée. Alors, ce programme est un incitatif particulier pour attirer cette main-d'œuvre et ces jeunes familles.

CRÉATEURS D'EMPLOIS

Un dernier point pour ce soir. Je suis allé à la fin-octobre à Québec pour assister au Prix national des créateurs d'emplois du Québec. Alors je vous partage ma fierté de voir nos entreprises de Gaspé rayonner sur la scène nationale. LM Windpower qui remporte un prix national et le prix régional dans la catégorie Champion, et Chantier naval Forillon qui remporte le prix régional Coup de cœur, devant une foule de 1000 personnes influentes dans la sphère politique et économique, ça nous fait un petit velours et ça nous rend extrêmement fiers. D'ailleurs, Chantier naval Forillon vient juste de changer de main au profit de 4 jeunes Gaspésiens. Tout ça est magnifique. Vraiment fier de vous!

CONCLUSION

En terminant, on continue nos efforts au niveau de l'attraction de travailleurs et de familles, la question du logement, le développement économique et le soutien au milieu. On travaille aussi sur le prochain budget municipal, qui sera extrêmement serré, en raison notamment de l'explosion des coûts des contrats de déneigement et la hausse constante de la facture de la Sûreté du Québec. On fera de notre mieux pour, encore une fois, rationaliser au maximum les dépenses afin d'épargner au maximum le portefeuille des contribuables, mais on a un grand défi budgétaire devant nous. On vous reviendra prochainement avec ça.

Sur ce, bon mois de novembre à tous et à toutes, et bonne fin de préparation en vue de l'hiver!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h23, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

- Jean Lapointe : Remercie pour la marche du Rein qui fut un succès et il y a même eu un manque de chandails suite au haut taux de participation.
- Robert Gagné : Est-ce que les promesses qui ont été faites lors du premier mandat sont encore valables? La promesse de faire un ménage dans le parc industriel est-elle toujours d'actualité? Il y a une problématique de propreté du parc.
Rép : oui, nous sommes conscients et il y a des projets qui sont sur la table afin de régler le tout, un gros projet récréotouristique est sur la table.
Réginald : Association des capitaines propriétaires et l'administration portuaire de Rivière-au-Renard travaillent sur un projet aussi.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois d'octobre.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois du mois d'octobre.
- Beaucoup de commentaires de citoyens dont les bacs ont été abimés lors de la cueillette et invite les gens à communiquer avec le Groupe Bouffard.
- Havre de pêche de l'Anse-au-Griffon, est-ce que les travaux vont se faire l'an prochain? Sébastien : on attend le CA et on espère que les travaux seront fait en 2019 dans les périodes qui seront permises pour faire les travaux.
- Eau potable à l'Anse-au-Griffon, des développements ? Sébastien : on est présentement en appel d'offres pour des recherches en eau.
- Félicite les organisateurs de l'Halloween à l'Anse-au-Griffon.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du mois d'octobre.
- 19 novembre, journée internationale des hommes.
- 20 novembre, journée nationale de l'enfant.
- Sécurité de nos jeunes en ce temps de l'année avec le changement d'heure.
- Rappelle aux automobilistes l'interdiction de stationner dans la rue la nuit et également bien respecter les indications pour le stationnement municipal de la rue Harbour.
- Félicitations à l'historien Mario Mimeault.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois d'octobre.

- Projet d'information touristique.
- Dossier de la piste cyclable, le comité demande l'intervention de la ville car présentement il ne peut plus aller plus.
- Dossier du sentier de motoneige.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois d'octobre.
- Rappelle aux gens de remplacer les piles de leurs détecteurs de fumée et aussi ramoner la cheminée.
- Pour les lumières de rue, c'est plus facile quand les gens nous donnent les numéros.

RÉS. 18-11-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 040 559.71 \$ dont :

- Activités financières régulières : 2 040 559.71 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 1 606 906.28 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 1 513 522.98 \$
- Activités d'investissements – inondations : 93 383.30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 130 672.46 \$ dont :

- Activités financières régulières : 130 672.46 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 909 887.25 \$
- Activités d'investissement : 1 606 906.28 \$

RÉS. 18-11-004

**ACHAT DE DEUX POMPES DOSEUSES D'ALUN –
USINE D'ÉPURATION DES EAUX**

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration a été construite il y a plus de 18 ans et que les pompes sont les mêmes en place depuis toutes ces années;

CONSIDÉRANT que deux pompes doseuses sur trois ne sont plus fonctionnelles;

CONSIDÉRANT que ces pompes sont nécessaires au traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que suite à une demande de prix auprès de deux fournisseurs nous avons reçu 2 soumissions conformes :

- VEOLIA au montant de 20 690,00 \$ plus les taxes applicables;

- Conval Québec au montant de 25 300,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte la soumission de VEOLIA pour l'achat de deux pompes au montant de 20 690,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au règlement d'emprunt 1344-17.

RÉS. 18-11-005

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR ROBERT GAGNÉ ET MADAME CHRISTIANE SMITH**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Gagné et Madame Christiane Smith ont fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 20, rue de l'Entrepôt, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- l'augmentation de 63.58 m² la superficie d'un garage privé isolé par rapport à la superficie maximale de 75 m² établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11;
- l'augmentation de 1 % du pourcentage de superficie totale des bâtiments complémentaires par rapport au pourcentage maximal de 10% établi à l'article 8.4 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé portant la superficie totale à 138.58 m² et portant le pourcentage de superficie totale au sol occupée par tous les bâtiments complémentaires à 11 %;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Robert Gagné et Madame Christiane Smith pour la propriété située au 20, rue de l'Entrepôt, cadastre du Québec.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 63.58 m² la superficie d'un garage privé isolé par rapport à la superficie maximale de 75 m² établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11 et en l'augmentation de 1 % du pourcentage de superficie totale des bâtiments complémentaires par rapport au pourcentage maximal de 10 % établi à l'article 8.4 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé

portant la superficie totale à 138.58 m² et portant le pourcentage de superficie totale au sol occupée par tous les bâtiments complémentaires à 11 %.

Le tout conditionnellement :

- au démantèlement de l'abri existant à l'arrière du garage;
- au retrait de la structure de l'abri saisonnier du terrain.

RÉS. 18-11-006

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR NORBERT DUPUIS**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Norbert Dupuis a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement 1157-11 concernant les lots 3 146 699 et 3 409 477, cadastre du Québec (468, rue des Colibris);

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 1.88 m de la largeur minimale exigée pour un lot desservi par rapport à la largeur minimale de 15 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la subdivision d'un lot constructible ayant une largeur de 13,12 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Norbert Dupuis pour les lots 3 146 699 et 3 409 477, cadastre du Québec.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 1.88 m de la largeur minimale exigée pour un lot desservi par rapport à la largeur minimale de 15 m établie à l'article 5.3 du Règlement de lotissement no 1157-11, afin de permettre la subdivision d'un lot constructible ayant une largeur de 13,12 m.

RÉS. 18-11-007

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL –
TAXI PORLIER**

CONSIDÉRANT QUE Taxi Porlier a fait une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement sur les usages conditionnels 1172-12, pour la propriété située au 227, boulevard de York Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à:

- permettre l'usage Transport par taxi (4291) dans la zone HC-267 au 227, boulevard de York Ouest.;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 1172-12 sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande d'usage conditionnel de Taxi Porlier, pour la propriété située au 227, boulevard de York Ouest.

QUE la demande admise consiste à permettre l'usage Transport par taxi (4291) dans la zone HC-267 au 227, boulevard de York Ouest.

RÉS. 18-11-008

**DEMANDE DE DÉCRET D'AUTORISATION –
PERMIS D'OCCUPATION VISANT L'INSTALLATION ET
L'EXPLOITATION D'UNE STATION
MÉTÉOROLOGIQUE AUTOMATISÉE**

CONSIDÉRANT QU'Environnement Canada désire occuper une partie de terrain située à l'aéroport Michel Pouliot de Gaspé afin d'installer, d'exploiter et d'entretenir une station météorologique automatisée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte d'accorder à Environnement Canada un permis d'occupation et d'utilisation du terrain concédé;

CONSIDÉRANT QU'Environnement Canada demande à la Ville de signer une entente sur les modalités de ce permis d'occupation;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente doit faire l'objet d'un décret d'autorisation par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret l'autorisant à signer le permis d'occupation proposé par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, lequel est responsable d'Environnement Canada pour le projet d'installation, d'exploitation et d'entretien d'une station météorologique automatisée, et que cette demande soit présentée au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Gaspé autorise le Maire et la Greffière à signer l'entente proposée par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada.

RÉS. 18-11-009

**SAUVETAGE HORS RÉSEAU ROUTIER –
ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN (VTT)**

CONSIDÉRANT la mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) sur le territoire de la MRC de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir certains équipements pour améliorer les sauvetages hors réseau routier;

CONSIDÉRANT la demande de prix réalisée par la MRC de la Côte-de-Gaspé pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain (VTT);

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'Équipements motorisés Inc. s'avère la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT la facture d'Équipements motorisés Inc. au montant de 11 462 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'un véhicule tout terrain (VTT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'un véhicule tout terrain (VTT) d'Équipements motorisés Inc. au montant de 11 462 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1274-15.

RÉS. 18-11-010

ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SKI
MONT-BÉCHERVAISE 2000 INC.
POUR LA GESTION DU SITE DU MONT-BÉCHERVAISE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire de l'immeuble situé au 54, rue Eden à Gaspé connu comme étant le Centre de ski Mont-Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a confié la gestion et l'opération du site, ainsi que l'organisation d'activités qui pourront y prendre place à l'organisme « Centre de ski Mont-Béchervaise 2000 Inc. »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les conditions de cette gestion et les modalités de collaboration entre les parties, notamment en ce qui concerne l'utilisation, la gestion et l'entretien du site;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de gestion soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de gestion entre la Ville de Gaspé et le Centre de ski Mont-Béchervaise 2000 Inc. pour la gestion de l'immeuble situé au 54, rue Eden à Gaspé et connu comme étant le Centre de ski Mont-Béchervaise, telle que présentée au conseil.

QUE le conseil municipal mandate le maire et la greffière pour signer la présente entente de gestion et le cas échéant, pour y apporter des modifications mineures.

RÉS. 18-11-011

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC. –
RENOUVELLEMENT DE MANDAT
DE L'OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSION

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'officier délégué à l'admission et de son substitut arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la correspondance du transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc. du 26 octobre 2018 à l'effet que la Ville de Gaspé en tant qu'organisme mandataire, doit confirmer le mandat de l'officier délégué à l'admission et son substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé renouvelle le mandat de Mme Sylvie Leblanc, directrice du service de transport, à titre d'officier délégué au sein du comité d'admission et de M. Éloi Thibault, à titre de substitut pour un mandat de deux (2) ans et prenant fin le 31 décembre 2020.

RÉS. 18-11-012

**FOURNITURE DE BORDURES EN POLYÉTHYLÈNE
POUR SURFACE DE JEU –
PARCS DE L'ESCALE ET DE YORK**

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-011 octroyant le contrat pour la fourniture de structures de jeux pour les aires de jeux de l'Escale et de York à Tessier Récréo-Parc;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de Tessier Récréo-Parc pour la fourniture de bordures en polyéthylène pour surface de jeu afin de garder en place les surfaces de protection (sable ou fibre de bois);

CONSIDÉRANT le prix soumis au montant de 6 978 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce prix respecte le budget disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #29017 de Tessier Récréo-Parc au montant de 6 978 \$, plus les taxes applicables pour la fourniture de bordures en polyéthylène pour surface de jeux pour les parcs de l'Escale et de York.

QUE le montant soit imputé au règlement 1221-13.

RÉS. 18-11-013

APPUI À L'ORGANISME « RELANCE FORT-PRÉVEL »

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2016, « Relance Fort-Prével », organisme à but non lucratif (OBNL) opère les actifs qui lui ont été cédés par la Sépaq;

CONSIDÉRANT QUE cette cession a permis de protéger la majorité des emplois au site de Fort-Prével;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, l'achalandage au site de Fort-Prével s'est accru de manière significative, et ce, dans tous les secteurs d'activités (golf, camping, hébergement);

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers s'améliorent d'année en année et permettent d'envisager l'équilibre budgétaire d'ici 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour l'atteinte de la rentabilité, des investissements de mise à niveau des installations d'hébergement sont essentiels et sont évalués à 1.7 M\$;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de la rentabilité facilite l'obtention de financement pour le développement des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la fréquentation du site de Fort-Prével au cours des trois dernières années s'est inscrite en complémentarité avec l'offre récréotouristique existante dans les municipalités de Gaspé et Percé;

CONSIDÉRANT QUE Fort-Prével est un lieu exceptionnel tant sur le plan de sa situation géographique que sur le plan de sa contribution historique;

CONSIDÉRANT QUE le site de Fort-Prével constitue un lieu d'attraction touristique qui mérite une plus grande mise en valeur;

CONSIDÉRANT l'engagement des employés et bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé donne son appui à « Relance Fort-Prével » pour son projet de remise à niveau des installations et pour l'élaboration d'un plan de développement du site de Fort-Prével ainsi qu'à ses démarches auprès des instances gouvernementales fédérale et provinciale pour l'obtention du financement nécessaire à sa réalisation.

RÉS. 18-11-014

**APPUI AU CLUB DE MOTONEIGE
LES BONS COPAINS DU GRAND GASPÉ (105) –
SENTIER DE MOTONEIGES À RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QU'UN droit de passage n'a pas été renouvelé pour un des accès au sentier de motoneige situé sur la montée de Rivière-Morris dans le secteur de Rivière-au-Renard ;

CONSIDÉRANT QUE cet accès permettait aux motoneiges d'effectuer une boucle et faciliterait l'accès aux commerces de proximité situés au centre du village ;

CONSIDÉRANT QU'UN accès à proximité a été envisagé par le Club de Motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105) et qu'une solution semble possible;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre possible cet accès, il faudrait que le ministère des Transports du Québec repositionne une partie d'un garde-fou pour que les motoneiges puissent circuler ;

CONSIDÉRANT QUE des commerçants locaux et le Club de Motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105) ont demandé l'appui de la municipalité dans leurs démarches avec le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques de cette industrie touristique, appuyée notamment par le gouvernement du Québec via ses ATR sont appréciables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal appuie la demande des commerçants locaux et du Club de Motoneige Les Bons Copains du Grand Gaspé (105) pour que soit repositionné une partie du garde-fou appartenant au ministère des Transports du Québec et situé sur la montée de Rivière-Morris, bloquant le nouvel accès possible envisagé par le club de motoneiges.

QUE le Conseil municipal mandate le maire ou toute autre personne nommée par ce dernier pour faire les représentations nécessaires aux instances compétentes pour assurer le maintien des retombées maximales du tourisme de motoneiges à Rivière-au-Renard.

RÉS. 18-11-015

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES
AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gaspé désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Gaspé prévoit la formation de 24 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Côte-de-Gaspé.

RÉS. 18-11-016

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1370-18
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 1 282 600 \$
POUR PAYER SA QUOTE-PART
À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE
POUR L'ACQUISITION D'UN SITE DE COMPOSTAGE
ET DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1370-18 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de verser à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, sa quote-part dans la réalisation du projet d'acquisition, par la Régie du site de compostage et de boues de fosses septiques situé à Chandler;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 82.35% de l'emprunt, il sera prélevé annuellement de chaque propriétaire d'un immeuble desservi par le service de collecte des matières organiques de la municipalité une compensation établie à un taux unitaire à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 17.65% de l'emprunt, il sera prélevé annuellement de chaque propriétaire d'un immeuble desservi par le service de vidanges de boues de fosses septiques de la municipalité une compensation établie à un taux unitaire à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1370-18, décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 282 600 \$ pour payer sa quote-part à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour l'acquisition d'un site de compostage et de boues de fosses septiques, soit adopté.

RÉS. 18-11-017

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1371-18
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'ACCÈS
À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1298-16**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1371-18 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement d'adopter un nouveau programme d'accès à la propriété résidentielle pour les jeunes diplômés. Ce programme vise à promouvoir l'essor et le développement de la Ville de Gaspé, en passant notamment par l'augmentation du nombre de nouveaux diplômés qui s'établissent sur son territoire. De cette façon, la Ville de Gaspé entend intervenir de façon active pour améliorer son économie locale et réduire l'exode des jeunes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1371-18, décrétant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété résidentielle pour les jeunes diplômés et remplaçant le règlement 1298-16, soit adopté.

RÉS. 18-11-018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1372-18
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 9 663 186 \$
ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 5 732 658 \$
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE
ET DE PROLONGEMENT DE LA PISTE
DE L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT
AINSI QUE LA CONFECTION DE NOUVELLES APPROCHES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1372-18 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'emprunter un montant 5 732 658 \$ afin de réaliser des travaux majeurs à l'aéroport Michel-Pouliot notamment le resurfaçage, le prolongement de la piste et les nouvelles approches. Le coût total du projet est estimé à 9 663 280 \$ et un montant de 3 930 528 \$ sera assumé à même une subvention de Transports Canada laquelle sera versée au comptant;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles la totalité de l'emprunt, il sera prélevé annuellement de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant

d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1372-18, décrétant une dépense d'une somme de 9 663 186 \$ et un emprunt d'une somme de 5 732 658 \$ pour la réalisation de travaux de resurfacement et de prolongement de la piste de l'aéroport Michel-Pouliot ainsi que la confection de nouvelles approches, soit adopté.

À 21h09, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 18-11-019

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h09 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le mardi, 13 novembre 2018 à 16h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-35)

- 2.2 Acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-36)
- 2.3 AVIS DE MOTION
- 2.4 AVIS DE MOTION
- 3 questions du public

RÉS. 18-11-020

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11
(SECOND PROJET 1156-11-35)**

IL est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-35:

Règlement amendant le règlement sur le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans la zone M-224 afin de permettre l'usage habitation multifamiliale et collective (H-8) avec un maximum de douze (12) logements

RÉS. 18-11-021

**ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11
(SECOND PROJET 1156-11-36)**

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-36:

Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1156-11 en :

- Modifiant les usages autorisés dans la zone CE-271 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990);
- Modifiant le paragraphe B) COMMERCE DE DÉTAIL (DIVERS) de l'alinéa 2 de l'article 3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2) afin de modifier l'usage autorisé 599 – Autres activités de la vente au détail (sauf les sex-shops);
- Remplaçant le titre de l'article 22.12.4 AFFICHAGE DANS UNE ZONE* OÙ LES CLASSES D'USAGES* ACCOMMODATION (C-1), DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2), RESTAURATION (C-7), DÉBIT DE BOISSON (C-8) ET ÉROTIQUE (C-11) SONT AUTORISÉES.

RÉS. 18-11-022

AVIS DE MOTION

La conseillère Aline Perry donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone M-224 afin de permettre l'usage habitation multifamiliale et collective (H-8) avec un maximum de douze (12) logements.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 18-11-023

AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone CE-271 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990), en modifiant le paragraphe B) COMMERCE DE DÉTAIL (DIVERS) de l'alinéa 2 de l'article 3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2) afin de modifier l'usage autorisé 599 – Autres activités de la vente au détail (sauf les sex-shops) et en remplaçant le titre de l'article 22.12.4 AFFICHAGE DANS UNE ZONE* OÙ LES CLASSES D'USAGES* ACCOMMODATION (C-1), DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2), RESTAURATION (C-7), DÉBIT DE BOISSON (C-8) ET ÉROTIQUE (C-11) SONT AUTORISÉES.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 16h23, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, mardi le 13 novembre 2018, à 16 h 03, sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Sébastien Fournier, Directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 16 h 03, M. le Maire invite le Directeur général, à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-35 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans la zone M-224 afin de permettre l'usage habitation multifamiliale et collective (H-8) avec un maximum de douze (12) logements.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

3 Personnes assistaient à l'assemblée.

Mme Hamilton voulait connaître l'emplacement de la zone car elle est propriétaire de terrain de cette zone.

À 16 h 20, aucune autre question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE

GREFFIÈRE

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, mardi le 13 novembre 2018, à 16 h 20, sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 16 h 20, M. le Maire invite le Directeur général à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-36 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant les usages autorisés dans la zone CE-271 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990);
- Modifiant le paragraphe B) COMMERCE DE DÉTAIL (DIVERS) de l'alinéa 2 de l'article **3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2)** afin de modifier l'usage autorisé 599 – Autres activités de la vente au détail (sauf les sex-shops)
- Remplaçant le titre de l'article **22.12.4 AFFICHAGE DANS UNE ZONE* OÙ LES CLASSES D'USAGES* ACCOMMODATION (C-1), DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2), RESTAURATION (C-7), DÉBIT DE BOISSON (C-8) ET ÉROTIQUE (C-11) SONT AUTORISÉES**

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

3 Personnes assistaient à l'assemblée.

À 16 h 21, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE

GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 novembre 2018 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente : la conseillère Aline Perry.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 **QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale : 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
4. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
 - 4.1 ouverture de soumissions – Préparation et rédaction de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute du secteur de Gaspé-centre et du secteur nord (prise d'eau du lac d'Amours)
 - 4.2 ouverture de soumission – Analyses chimiques pour suivi 2019 à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé
 - 4.3 ouverture de soumissions - Vente d'équipements usagés
5. **SERVICES MUNICIPAUX**
 - 5.1 **Protection contre les incendies**
 - 5.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**

5.3 Loisirs et culture

- 5.3.1 demande de fermeture et d'utilisation de rues municipales - Parade de Noël

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 paiement de facture – Englobe corp. – Déversement chemin du Père-Watier

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 autorisation de signature - Retrait d'immeubles adjugés à la ville de Gaspé

5.7 Direction générale

- 5.7.1 restauration fenêtre (échantillon) - Travaux de restauration des fenêtres du Manoir Le Boutillier
- 5.7.2 régularisation des titres de propriété - Virées rues Jacques-Cartier et Monseigneur Leblanc
- 5.7.3 paiement de factures aux divers fournisseurs - Formation de glace sous les bandes - Aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard
- 5.7.4 uniformisation de la limite de vitesse du boulevard de Cap-des-Rosiers

5.8 Ressources humaines

- 5.8.1 entente hors cour dossier TAT 669786-01B-1806

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

- 7.1 amendant le règlement 1190-12 règlement concernant la circulation et le stationnement en modifiant les annexes A et B
- 7.2 décrétant une dépense d'une somme de 948 720 \$ et un emprunt de 948 720 \$ pour la conversion du système d'éclairage public de la ville à la technologie DEL

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10 QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 18-11-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h02, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Olivier Brien : Suite à la marche du 10 novembre, on demande au conseil municipal d'appuyer la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique et procède à la lecture du document qui sera déposé au conseil.

Charlie Smith : Procède également à la lecture d'un document qui sera déposé au conseil.

Catherine Poirier-Pickeur : Procède également à la lecture d'un document qui sera déposé au conseil.

Monsieur le Maire fait la liste des actions prises par la ville pour la sauvegarde de l'environnement (collecte boues de fosses septiques, compostage, système d'éclairage public qui sera converti au DEL, nouveau système de réfrigération à l'aréna, bornes de recharge électriques, engagement à ce que les prochains véhicules de plus petite taille soient électriques ou à tout le moins hybride, conseil sans papier, firme donné à une compagnie pour notre économie d'énergie). La prochaine consultation sera au niveau des enjeux environnementaux au lieu d'être simplement budgétaire comme les autres que nous avons fait dernièrement. Nous voulons également faire un plan d'action environnemental.

Jonathan Morissette : La mise en place de système de covoiturage avec une application efficace serait très intéressant à Gaspé car il constate que plusieurs personnes sont seules dans leur voiture.

Mathieu Allaire : Voudrait une plus grande sensibilisation quant au rejet de plastique dans la mer.

Jean-Lou Petitpieds, Représentant association étudiante du Cégep Intervention quant au papier qui est une ressource plus renouvelable que les métaux.

RES 18-11-025

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – PRÉPARATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS TRIMESTRIELS D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE DU SECTEUR DE GASPÉ- CENTRE ET DU SECTEUR NORD (PRISE D'EAU DU LAC D'AMOURS)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a sollicité des offres pour la préparation et la rédaction de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute du secteur de Gaspé centre et du secteur nord (prise d'eau du lac d'Amours);

CONSIDÉRANT QUE l'offre doit répondre aux Règlements en vigueur du MDDELCC;

CONSIDÉRANT les exigences demandées par la Ville :

- Conformité au RQEP;
- Évaluation du niveau de traitement requis selon les résultats du suivi de l'eau brute;
- Évaluation du degré d'enlèvement des virus et des parasites par les installations.

CONSIDÉRANT les propositions reçues de trois (3) firmes :

- Norda Stelo au montant de 11 800,00 \$ plus les taxes applicables;
- Tetra Tech QI Inc. au montant de 21 600,00 \$ plus les taxes applicables;
- Kwatroe consultants Inc. au montant de 24 000,00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Norda Stelo pour la réalisation de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute secteur de Gaspé-centre et du secteur nord au montant de 11 800,00 \$ plus taxes pour une période de trois ans.

QUE le tout soit financé par le code budgétaire 02-413-00-499.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-11-026

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
ANALYSES CHIMIQUES POUR SUIVI 2019
À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire des analyses chimiques pour les suivis sur les affluents, effluents et les boues;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme pour faire les analyses chimiques de 2019;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande auprès de fournisseurs. les prix sont les suivants :

- Laboratoire BSL : 6 061.80 \$ plus les taxes applicables
- Environnex : 4 959,00 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'Environnex a déposé une offre de services avec le prix le plus bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat des analyses chimiques pour suivi 2019 à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé à Environnex pour un montant de 4 959,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au code budgétaire 02-414-00-419.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-11-027

VENTE D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics est allé en soumission pour la vente d'équipements usagés selon les items et le prix de départ mentionnés au devis;

CONSIDÉRANT la liste des équipements usagés parue dans l'hebdomadaire Gaspésie Nouvelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les offres suivantes (avant taxes) :

Pour l'item # 1 (autopompe Inter 20S, 2X4, 1991), les soumissionnaires sont les suivants:

- Philippe Cyr au montant de 5 407.50 \$;
- Val Construction Inc. au montant de 5 235 \$;

Pour l'item # 2 (Trackless MT5T, 4X4, 2003), les soumissionnaires sont les suivants :

- Yvon Jalbert au montant de 760 \$;
- Johnny Godin au montant de 3 125 \$;
- Jean-Guy Huard au montant de 787.50 \$;
- Michaël Leblanc au montant de 1 550 \$;
- 9076-2287 Québec Inc. au montant de 3 106.90 \$;
- Val Construction Inc. au montant de 620 \$;

Pour les items suivants, aucune soumission n'a été reçue:

#3 (souffleuse SMI 7250A, 4X4, 1992);

#4 (balai de piste Vohl, SW112, 1962);

#5 (réservoir à carburant, 2 300 L)

CONSIDÉRANT QUE les offres suivantes (avant taxes) sont conformes et acceptables :

Pour l'item # 1 (autopompe Inter 20S, 2X4, 1991), Philippe Cyr au montant de 5 407.50 \$;

Pour l'item # 2 (Trackless MT5T, 4X4, 2003), Johnny Godin au montant de 3 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal cède les items respectifs, au montant inscrit plus les taxes applicables, aux soumissionnaires mentionnés comme suit :

L'item # 1 (autopompe Inter 20S, 2X4, 1991), Philippe Cyr au montant de 5 407.50 \$;

L'item # 2 (Trackless MT5T, 4X4, 2003), Johnny Godin au montant de 3 125 \$.

RES 18-11-028

**DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION
DE RUES MUNICIPALES –
PARADE DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE les organismes Berceau du Canada et Escale Gaspésie (Destination Gaspé) organisent des activités de Noël pour les enfants du Grand Gaspé sur la rue de la Reine ainsi qu'une parade au centre-ville se terminant sur le site de Berceau du Canada pour l'illumination d'un sapin de Noël le samedi 24 novembre 2018 en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE le trajet de la parade se fera à partir de la rue de la Cathédrale vers la rue de la Reine en direction Est, pour ensuite se diriger vers la rue Adams jusqu'à la montée de Wakeham pour se terminer sur le site de Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE pour cet événement, la direction des Loisirs et de la Culture a reçu une demande pour la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue Baker, entre 13 h et 18 h, ainsi qu'une demande d'utilisation des rues Adams et de la Cathédrale entre 16 h 30 et 18 h, le samedi 24 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue de la Reine entre la rue Adams et Baker, entre 13 h et 18 h, ainsi que l'utilisation des rues Adams et de la Cathédrale entre 16 h 30 et 18 h, le samedi 24 novembre 2018 afin de permettre la tenue des activités de Noël dont la parade, organisée par les organismes Berceau du Canada et Escale Gaspésie (Destination Gaspé).

QUE le tout soit conditionnel à ce que les organismes obtiennent l'autorisation de la Sûreté du Québec et au respect des obligations contenues dans la Politique d'utilisation et de fermeture de rues municipales.

RES 18-11-029

**PAIEMENT DE FACTURE –
ENGLOBE CORP. –
DÉVERSEMENT CHEMIN DU PÈRE-WATIER**

CONSIDÉRANT le bris survenu à l'un de nos équipements en août dernier occasionnant un déversement de carburant dans un chemin forestier à proximité du Chemin du Père-Watier;

CONSIDÉRANT que nous avons dû faire appel à une firme spécialisée en génie des sols afin de nous supporter dans nos démarches de décontamination et faire le lien avec le ministère de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT la facture #900271404 de Englobe Corp. datée du 28 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture d'honoraires #900271404 de Englobe Corp. au montant de 6 341.39 \$ plus les taxes applicables pour les travaux en lien avec le déversement de carburant à proximité du Chemin du Père-Watier.

QUE ce montant soit imputable au 02-320-00-459.

RES 18-11-030

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 88 655.04 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 88 655.04 \$.

RES 18-11-031

**AUTORISATION DE SIGNATURE –
RETRAIT D'IMMEUBLES ADJUGÉS À LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier effectuée les 15 novembre 2017 et 14 novembre 2018, des immeubles ont été adjugés à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles peuvent faire l'objet d'un retrait dans l'année qui suit la vente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit alors signer un acte constatant le retrait de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la greffière soit autorisée à signer les actes constatant, s'il y a lieu, le retrait d'immeubles adjugés à la Ville, pour les années 2017 et 2018.

RES 18-11-032

**RESTAURATION FENÊTRE (ÉCHANTILLON) –
TRAVAUX DE RESTAURATION DES FENÊTRES
DU MANOIR LE BOUTILLIER**

CONSIDÉRANT le rapport d'expertise déposé par l'entreprise Vachon & Roy, architectes, en octobre 2015, suite au relevé des fenêtres et lucarnes du Manoir Le Boutillier;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de ce rapport par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ledit ministère a soumis à la Ville de Gaspé un plan d'intervention qui diffère du projet initial, et ce, dans le but de mieux déterminer la nature et l'ampleur des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QU'un échantillon de restauration de fenêtre devait être réalisé avant d'aller en appel d'offres pour les travaux de restauration des fenêtres;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par la firme Chic-Chocs Concept;

CONSIDÉRANT la facture du 2 novembre 2018 au montant de 7 170.26 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture susdite de Chic-Chocs Concept au montant de 7 170.26 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'échantillon de restauration de fenêtre pour le Manoir Le Boutillier.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1293-15.

RES 18-11-033

RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ – VIRÉES RUES JACQUES-CARTIER ET MONSEIGNEUR LEBLANC

CONSIDÉRANT la résolution 10-01-06 acceptant le projet d'une virée au bout de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT la résolution 10-12-04 acceptant le projet d'une virée au bout de la rue Mgr Leblanc;

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-26 octroyant le contrat pour l'exécution des travaux de prolongement des rues Jacques-Cartier et Mgr Leblanc, d'aménagement de virées conformes à leurs extrémités et de la mise en place de drainage nécessaire entre les rues Jacques-Cartier, Mgr Leblanc et la montée de Wakeham;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser les titres de propriété relatifs à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à un échange de terrains avec Mme Violette Thériault et M. Mario Sheehan en leur cédant les lots 5 252 050 et 5 330 693, cadastre du Québec en contrepartie des lots 5 252 051, 5 252 054, 5 252 056, 5 252 058, 5 252 061 et 5 257 290, cadastre du Québec.

QUE la Ville de Gaspé procède à un échange de terrain avec M. Gilles Bouchard en lui cédant les lots 5 257 290 et 5 257 291,

cadastre du Québec en contrepartie des lots 5 252 048 et 5 252 060, cadastre du Québec.

QUE ces échanges soient faits sans soulte.

QUE le choix du notaire soit décidé entre les parties.

QUE les honoraires du notaire soient partagés en parts égales.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-11-034

**PAIEMENT DE FACTURES AUX DIVERS FOURNISSEURS –
FORMATION DE GLACE SOUS LES BANDES –
ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT les travaux correctifs apportés à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard afin de régler une problématique de formation de glace sous les bandes de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés en régie à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT les factures émises par les divers fournisseurs concernant l'achat de matériaux pour ce projet :

Metalium Inc.	5 749.80 \$, plus les taxes applicables;
Wolseley Canada Inc.	3 818.01 \$, plus les taxes applicables;
Bois et Matériaux Kéga	1 298.66 \$, plus les taxes applicables;
Isolation D.L. Cyr Inc.	1 554.75 \$, plus les taxes applicables;
Quincaillerie Antonin Aspirault	1 303.36 \$, plus les taxes applicables;
Matériaux Armand Dumaresq	1 245.67 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures des divers fournisseurs concernant les travaux correctifs apportés à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard afin de régler la problématique de formation de glace sous les bandes de la patinoire, pour un montant de 14 970.25 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée comme suit :

- 1 166.32 \$, plus les taxes applicables au code budgétaire 02-701-32-649;
- 2 681.37 \$, plus les taxes applicables au code budgétaire 02-701-32-645;
- 11 122.56 \$, plus les taxes applicables au règlement d'emprunt 1220-13.

RES 18-11-035

**UNIFORMISATION DE LA LIMITE DE VITESSE
DU BOULEVARD DE CAP-DES-ROSIERS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé, à la demande de certains citoyens, avait demandé au ministère des Transports du Québec de modifier la limite de vitesse du boulevard de Cap-des-Rosiers en saison hivernale pour l'augmenter de 50 km/h à 70 km/h en adoptant la résolution 13-12-46;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a effectué un changement à cet effet et rehaussé la vitesse à 70 km/h sur ce tronçon durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience ne fût pas concluante selon plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le retour à une limite de 50 km/h uniforme tout au long de l'année est demandé par la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé adresse une demande au ministère des Transports du Québec pour que soit ramenée à 50 km/h la limite de vitesse sur le boulevard Cap-des-Rosiers tout au long de l'année.

RES 18-11-036

ENTENTE HORS COUR DOSSIER TAT 669786-01B-1806

CONSIDÉRANT que l'entente hors cour porte sur la date où le travailleur redevient capable d'exercer son emploi, sur la date de la fin du droit à l'indemnité de remplacement du revenu et sur la date de la suffisance des soins et des traitements;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre procureur et de notre mutuelle SST d'accepter le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le règlement hors cour intervenu entre les parties dans le dossier susdit, selon la recommandation de son procureur et de notre mutuelle SST.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 18-11-037

**AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
AMENDANT LE RÈGLEMENT 1190-12
RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
EN MODIFIANT LES ANNEXES A ET B**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement amendant le règlement 1190-12 règlement concernant la circulation et le stationnement en modifiant les annexes A et B et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'ajouter certaines rues sur lesquelles il sera dorénavant interdit de se stationner en tout temps et d'ajouter également quelques rues où il sera interdit de se stationner en tout temps entre le 1er novembre et le 30 avril. Le but cet amendement est d'assurer la fluidité de la circulation et de faciliter les opérations de déneigement.

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1190-12 règlement concernant la circulation et le stationnement en modifiant les annexes A et B et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 18-11-038

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 948 720 \$
ET UN EMPRUNT DE 948 720 \$ POUR LA CONVERSION
DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE
À LA TECHNOLOGIE DEL**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant une dépense d'une somme de 948 720 \$ et un emprunt de 948 720 \$ pour la conversion du système d'éclairage public de la ville à la technologie DEL et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'emprunter un montant 948 720 \$ afin de réaliser des travaux de conversion du système public d'éclairage à la technologie DEL qui engendrera d'importantes économies d'énergie et d'argent. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles la totalité de l'emprunt, il sera prélevé annuellement de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Suivant cette présentation, le conseiller Nelson O'Connor donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant une dépense d'une somme de 948 720 \$ et un emprunt de 948 720 \$ pour la conversion du système d'éclairage public de la ville à la technologie DEL et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RES 18-11-039

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2018**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 novembre 2018, soit accepté avec ses recommandations.

À 20h34, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 18-11-040

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h34, aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière